

**Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

**Labrecque, le 07 juin 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 07 juin 2021 à 19h, à huis clos suite au décret # 1-2021.

**PRÉSENTS :**

M.	Éric Simard, maire	
M.	Pierre Gauthier, conseiller	siège n° 1
Mme	Lia Tremblay, conseillère	siège n° 2
Mme	Marie-Josée Larouche	siège n° 3
Mme	Colombe Privé, conseillère	siège n° 4
Mme	Marjorie Côté, conseillère	siège n° 5

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Bianka Simard, secrétaire-trésorière

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 : 00, le maire, Éric Simard, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

90-21

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lia Tremblay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  - 2.1. Autorisation Mme Bianka Simard d'agir en tant que secrétaire trésorière pour la séance du conseil du 07 juin 2021;
3. Approbation des minutes de la séance ordinaire du 03 mai 2021;
4. Rapport des activités du conseil;
5. Lecture de la correspondance;
6. **Administration générale :**
  - 6.1. Approbation des comptes pour la période du 01 au 31 mai 2021;
  - 6.2. Dépôt du rapport du maire concernant les exercices financiers 2020;
  - 6.3. Adoption du règlement no 2021-382 sur la gestion contractuelle;
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire :**
  - 7.1. Demande d'achat pour un même terrain appartenant à la municipalité  
(lot 5850385);

7.2. Demande d'achat d'une partie de terrain appartenant à la municipalité  
(lot 5851322);

7.3. Demande de dérogation mineure M. Raphaël Fortin, 3495 rue St-Paul;

7.4. Contrat de lignage de rues (Signalisation Inter Lignes)

**8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :**

8.1. Démolition bâtiment accessoire lot 6 288 110

8.2. Acceptation des coûts supplémentaires des Entreprises de construction  
Gigari

pour le contrat de la construction du Centre des loisirs;

**9. Cultures, loisirs :**

9.1. Appuyer le projet d'amélioration des jeux d'eau et mandater madame Cindy  
Maltais à signer les documents nécessaires au dépôt du projet dans le  
programme FRR;

**10. Aide financière et appui aux organismes :**

10.1. Association des Riverains du Lac Labrecque : Autorisation d'ajouter cet  
organisme comme assuré additionnel en responsabilité civile générale et  
en

responsabilité contre les erreurs et omissions;

10.2. Demande de financement : PROJET DE POULLAILLER COLLECTIF

**11. Dons – Subventions – Invitations :**

11.1. Société Alzheimer : Demande d'aide financière pour la campagne de  
financement 2021

11.2. Mélanie Belley : Campagne de financement Kevin Belley atteint de  
sclérose

Latérale

**12. Affaire nouvelle :**

12.1.

12.2.

12.3.

13. Période de questions des citoyens;

14. Levée de la séance ordinaire;

91-21

**2.1 AUTORISATION À MME BIANKA SIMARD D'AGIR COMME SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
POUR LA SÉANCE DU CONSEIL DU 07-06-21**

Considérant l'absence du Directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant qu'en vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec, au cas de  
vacances dans la charge de secrétaire-trésorier, le secrétaire-trésorier adjoint doit  
exercer les devoirs de cette charge jusqu'à ce que la vacance soit remplie;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que Mme Bianka Simard en vertu de l'article 184 du Code municipal du Québec, soit  
nommée par le Conseil municipal de Labrecque, secrétaire-trésorière adjointe et

L'autorise à remplir les devoirs, les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et, sous les mêmes obligations et pénalités.

**ADOPTÉE**

92-21

**4. APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MAI 2021**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lia Tremblay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 03 mai 2021, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

Aucun commentaire soulevé sur les procès-verbaux.

**ADOPTÉE**

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

**Mme la conseillère Colombe Privé :**

Elle nous informe sur l'échéance concernant la démolition de la bâtisse de la Corporation. Elle mentionne que plusieurs choses ont été vendues, telles que les fenêtres, la tôle, les portes de garage, etc. La démolition sera quelque peu retardée.

**5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- 5.1 Lettre reçue le 18 mai de la part de Mouvement action chômage Lac-Saint-Jean pour nous remercier de notre don de 100\$
- 5.2 Dépôts des états financiers au 31 décembre 2020 de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est
- 5.3 Demande reçue le 25 mai de Poste Canada afin de pouvoir mettre la boîte postale de la rue Du puits près de l'entrée de la station de pompage. La demande est refusée à l'unanimité considérant le danger dans ce secteur.
- 5.4 Lettre reçue de La Commission municipale Québec le 25 mai afin de nous informer qu'ils procéderont prochainement à une mission d'audit de conformité dans notre municipalité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

93-21

**5.5 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER POUR LES FEUX D'ARTIFICE –  
CAMPING LEMIEUX**

Une demande est transmise aux membres du Conseil municipal du camping Domaine Lemieux le 01 juin 2021 pour un support financier pour leurs feux d'artifice du vendredi 25 juin pour la fête de la St-Jean-Baptiste.

**IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marjorie Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser un montant de 1000\$ afin d'apporter un soutien financier

Ce montant sera payé à camping Domaine Lemieux de Labrecque

**ADOPTÉE**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

94-21

**6.1 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU MAI 2021**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 121 540.26\$ (paiement émis 21 558.94\$ et comptes à payer 99 981.32\$

**ADOPTÉE**

95-21

**6.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Considérant que les états financiers au 31 décembre 2020 de la Municipalité de Labrecque ont été audités par la firme Malette S.E.N.C.R.L.;

Considérant les rapports de l'auditeur indépendant émit par la firme Malette S.E.N.C.R.L. concernant les états financiers et le taux global de taxation au 31 décembre 2020;

**IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marjorie Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;**

Que les membres du Conseil municipal de Labrecque approuvent les états financiers audités au 31 décembre 2020 tels que déposés indiquant un excédent (surplus de l'exercice) 499 296\$

REVENUS :	2 947 667\$
DÉPENSES :	2 448 371\$
EXÉDENT :	499 296\$

**ADOPTÉE**

96-21

**6.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 382-21 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-368 CONCERNANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Considérant que conformément à l'article 938-1.2 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Labrecque doit adopter un projet de règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 932.0.2 de ce Code

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Colombe Privé  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT # 382-21 portant sur la gestion contractuelle soit adopté

**ADOPTÉE**

**7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**7.1 DEMANDE D'ACHAT POUR UN MÊME TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ (LOT 5 850 385)**

Considérant que la Municipalité de Labrecque a reçu plusieurs demandes de citoyens pour l'achat de terrains de la rue Du Puits (lot 5 850 385);

Considérant qu'une analyse a été effectuée afin de bien évaluer les milieux humides de ce secteur par le service d'urbanisme;

Considérant que cette partie est considérée comme étant un milieu humide en majorité de sa superficie;

Les membres du conseil municipal désirent garder cet espace vert et voir à déplacer la route afin de sécuriser le secteur.

Les possibilités seront étudiées dans les prochaines semaines.

**7.2 DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ (LOT 5 851 322)**

Dossier à l'étude

97-21

**7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, M. RAPHAËL FORTIN – 3495 RUE ST-PAUL**

Considérant que monsieur Raphaël Fortin désire vendre sa propriété du 3495, rue Saint-Paul ;

Considérant qu'à la suite de la préparation d'un certificat de localisation par un arpenteur-géomètre (Samuel Guay – minute 4902), il a été constaté :

- Une marge arrière de la maison mobile existante de 2.21 mètres par rapport à la limite arrière nord alors que la grille de spécification du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque exige 3 mètres pour la zone Rm1;
- Une distance de 0,33 mètre de la remise existante par rapport à la limite latérale ouest alors que l'article 7.3 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque exige 0,60 mètre;

- Une distance de 2,92 mètres entre la remise et la maison mobile existantes alors que l'article 7.1 du règlement de zonage n° 300-07 de la municipalité de Labrecque exige 3 mètres.

Considérant qu'il sollicite une dérogation mineure au conseil municipal afin de régulariser la situation ;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure et qu'il a constaté que déplacer la remise existante vers l'arrière tout en respectant les normes du zonage permettrait de conformer sa marge latérale ainsi que la distance entre la résidence et celle-ci ;

Considérant que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande n'affecte pas la jouissance des propriétés voisines ;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Raphaël Fortin afin de permettre que sa résidence demeure implantée à 2.21 mètres par rapport à la limite nord au lieu de 3.00 mètres, conditionnellement à déplacer la remise existante à un endroit conforme.

**ADOPTÉE**

98-21

#### **7.4 CONTRAT DE LIGNAGE DE RUES**

CONSIDÉRANT la nécessité de rafraîchir le marquage de la chaussée;

Considérant que la Municipalité de Labrecque a 29 200m à faire marquer

CONSIDÉRANT que la MRC s'est chargée d'aller en soumission pour toutes les municipalités

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Signalisation Inter-Lignes

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Gauthier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'octroyer le marquage des rues à Signalisation Inter-Lignes pour un montant de 7 884\$ taxes incluses le tout conformément à l'offre de service du 28 avril 2021 donné par la MRC Lac-Saint-Jean Est

**ADOPTÉE**

### **8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS**

99-21

#### **8.1 DÉMOLITION BÂTIMENT ACCESSOIRE LOT 6 288 110**

Considérant que la municipalité a acquis le lot 6 288 110 de la Corporation de développement de Labrecque ;

Considérant que les deux petits bâtiments accessoires près de la grange sont dans un mauvais état et ils sont même dangereux pour la sécurité des personnes ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marjorie Côté  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise monsieur Samuel Girard a procédé à la démolition des deux petits bâtiments accessoires avec l'aide des employés municipaux au besoin.

Que les matériaux récupérés peuvent être vendus par la Corporation de développement et les fonds de cette vente pourront être conservés par la Corporation de développement pour financier des projets d'investissement.

**ADOPTÉE**

100-21

**8.2 ACCEPTATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI POUR LA L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS**

Considérant l'octroi du contrat de l'agrandissement du centre des loisirs aux Entreprises de construction Gigari inc.

Considérant les délais d'approvisionnement pour les matériaux servant à l'agrandissement est beaucoup plus long que prévu et que par le fait même une extension des travaux est à prévoir

Considérant que les Entreprises de construction Gigari inc. ont envoyé une ventilation des coûts supplémentaires au montant de 62 324\$ qui seront ajoutés au coût final à la Municipalité étant donné ces délais

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lia Tremblay  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter les coûts supplémentaires au montant de 62 324\$ qui seront ajoutés au coût final du contrat pour l'agrandissement du centre des loisirs

**ADOPTÉE**

**9. CULTURES, LOISIRS**

101-21

**9.1 APPUYER LE PROJET D'AMÉLIORATION DES JEUX D'EAU ET MANDATER MADAME CINDY MALTAIS À SIGNER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DU PROJET DANS LE PROGRAMME FRR VOLET 2**

Considérant que les jeux d'eau sont un service essentiel pour la programmation des loisirs de la municipalité et qu'il permet de bonifier la programmation d'été;

Considérant que les installations sportives et de loisirs sont un secteur important pour l'offre d'activités à la communauté;

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Josée Larouche  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'appuyer le projet d'amélioration des jeux d'eau et de mandater madame Cindy Maltais, technicienne en loisirs à signer les documents nécessaires au dépôt du projet dans le programme FRR VOLET 2

**ADOPTÉE**

## **10. AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES**

102-21

### **10.1 ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC LABRECQUE : AUTORISATION D'AJOUTER CET ORGANISME COMME ASSURÉ ADDITIONNEL EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE ET EN RESPONSABILITÉ CONTRE LES ERREURS ET OMISSIONS**

Considérant que l'Association des Riverains du lac Labrecque a fait une demande à la Municipalité de Labrecque afin de faire ajouter leur organisme comme assuré au contrat d'assurance

Considérant que la mission du comité de l'Association est de protéger le lac Labrecque et que leurs bénévoles ont besoin d'être assurés

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lia Tremblay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'autoriser l'ajout de l'Association des Riverains du lac Labrecque comme assuré additionnel en responsabilité civile générale et en responsabilité contre les erreurs et omissions

**ADOPTÉE**

103-21

### **10.2 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET POULAILLER COLLECTIF**

Considérant que nous avons reçu une demande de la part du comité Municipalité Nourricière pour l'achat d'un poulailler qui servirait au jardin collectif de la résidence de Labrecque;

Considérant que la Municipalité de Labrecque s'est engagée dans la démarche Municipalité Nourricière et avait signé un protocole d'engagement afin de soutenir les initiatives liées à la sécurité alimentaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Colombe Privé  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE MEMBRES PRÉSENTS**

D'octroyer un montant de 450\$ de plus pour l'achat d'un poulailler à la résidence de Labrecque à la demande du comité de la Municipalité Nourricière

**ADOPTÉE**

## **11. DONS – SUBVENTIONS - INVITATIONS**

104-21

### **11.1 SOCIÉTÉ ALZHEIMER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021**

Considérant la municipalité a reçu une lettre de la société d'Alzheimer de demande de don pour leur campagne de financement

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marjorie Côté  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DES MEMBRES**

Que le conseil municipal accepte de faire un don de 100\$ à la société d'Alzheimer

**ADOPTÉE**



105-21

**11.2 MÉLANIE BELLEY – CAMPAGNE DE FINANCEMENT KEVIN BELLEY ATTEINT DE SCLÉROSE LATÉRALE**

Considérant que la Municipalité de Labrecque a reçu une demande de don pour la campagne de financement Kevin Belley atteint de sclérose latérale

Considérant que cette demande touche le conseil municipal, mais qu'elle touche le côté plus personnel que communautaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Gauthier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

De refuser la demande de don reçu pour cette campagne. Monsieur le maire suggère aux membres du conseil de donner personnellement à la cause et mentionne qu'il fera un don en son nom.

**ADOPTÉE**

**11. VARIA**

Aucun point n'est ajouté au varia

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance est à huis clos, il n'y a aucune question de la part des résidents.

106-21

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Marie-Josée Larouche, propose de lever l'assemblée à 19 h 30

---

**Éric Simard**  
*Maire*

---

**Bianka Simard**  
*Secrétaire-trésorière*

